



Bureau d'AULT  
17 avenue du Général Leclerc  
80460 Ault

Bureau de CRIEL  
60 rue de la Libération  
76910 Criel-sur-Mer

Bureau d'EU  
place Guillaume le Conquérant  
76260 Eu

Bureau du TRÉPORT  
quai Sadi Carnot  
76470 Le Tréport

Bureau de MERS-LES-BAINS  
3 avenue du 18 juin 1940  
80350 Mers-les-Bains

## Office de tourisme Destination Le Tréport – Mers Charte développement durable

### Pour le personnel de l'Office de Tourisme

- La lumière n'est pas allumée si celle du jour suffit à travailler confortablement.
- Veiller à modérer la température du chauffage : 1° de moins=7% d'économies en plus.
- Jeter les cartouches d'encre dans un bac approprié : certaines sont déposées à la déchetterie, d'autres sont remises à une entreprise de tri, recyclage et revalorisation.
- Réutiliser les chemises en carton.
- Favoriser l'usage des trombones (réutilisables) plutôt que des agrafes et l'utilisation d'aimants sur panneaux magnétiques pour l'affichage des notes.
- Collecter les déchets (piles, clés USB,...) et appareils défectueux (multimédias, téléphonie, électroménager) : remis aux services compétents de la Communauté de Communes qui les déposeront en déchetteries ou centres de tri DEEE.
- N'imprimer que si nécessaire et privilégier l'impression en recto-verso et en noir et blanc.
- Faire défiler les affiches animations sur un écran en les enregistrant sur clé USB au lieu de les imprimer et de les afficher.
- Gestion des stocks de documentation afin d'adapter les besoins dans le temps et dans les différents BAT.
- Envoyer au maximum les brochures par mail.
- Eteindre les appareils électriques et la lumière lorsque l'on s'absente plus de 30 minutes.
- Récupérer les impressions recto pour les prises de notes personnelles ou impressions pour travail personnel.
- Faire circuler un document à toute l'équipe au lieu d'en imprimer un exemplaire par personne (cahier de liaison, tableau d'affichage dans les BAT).
- Collecter et trier les déchets : papier/brochures ou flyers périmés/plastique/carton (passage à la déchetterie pour chaque BAT).
- Installer des cendriers urbains.
- Mettre si possible des plantes dépolluantes et veillez à ne pas utiliser de produits nocifs sur celles-ci (engrais).
- Privilégier les produits d'entretien Ecolabel (à prévoir ?)

### Pour les usagers de l'Office de Tourisme

- Favoriser la promotion des activités ludiques non polluantes et donc locales (vélo, randonnées, découverte du patrimoine local).
- Inciter les usagers à utiliser au maximum les transports en communs (bus, petit train pour visiter la ville ou les 3 villes sœurs Mers-les-Bains/Eu/Le Tréport).
- Encourager l'utilisation des circulations douces : vélo/location de vélo, le funiculaire au Tréport.
- Envoyer la documentation demandée sous format numérique plutôt que par courrier postal.
- Participer à la protection de la faune et la flore en ne jetant pas ses déchets dans la nature.
- Informer les usagers sur les possibilités d'achats de produits frais locaux : boutiques artisanales, poissonneries, producteurs locaux.
- Promouvoir les visites guidées nature abordant tous les aspects de notre environnement : littoral, forêt, marais, faune et flore.
- Encourager le respect des éléments naturels de la faune et la flore en :
  - informant les usagers des réglementations sur la cueillette et ramassage des crustacés et des éléments naturels déposés par la mer sur le littoral.
  - indiquant la présence de zones naturelles préservées telles que les marais, zones humides, forêt.
- Mettre les brochures, cartes, informations pratiques en téléchargement sur le site internet.
- Avoir à disposition les horaires des déchetteries et du point déchets verts, informer les touristes sur les localisations des bacs de tri dans les différentes stations et sur les jours de ramassage des ordures ménagères.
- Prévoir un lien de renvoi vers toutes les informations concernant la gestion des déchets sur le site internet.
- Mettre à disposition, dans tous les bureaux d'accueil touristiques, des sacs de déjections canines.
- Condenser les informations pour réduire le nombre de brochure papier.